

SNES VERSAILLES

N° 2 - NOVEMBRE 2005

13 bis, rue Beccaria - 75589 Paris Cedex 12 - ☎ 01 44 75 13 84

Pour notre avenir Pour le service public



Agir
avec le Snes
Voter Snes

Pour vous faire entendre

Mardi 6 Décembre



6 Décembre les enjeux du vote

EDITORIAL

*Le 6 décembre prochain,
vous allez élire vos représentants.
C'est un choix important pour l'ensemble des personnels d'éducation,
d'orientation et d'enseignement et aussi pour notre métier.*

Assurer la défense de tous les personnels dans l'équité

- Il s'agit bien sûr de choisir des élus du personnel qui sauront par leur connaissance concrète du métier, leurs compétences, leur disponibilité et leur indépendance vous représenter efficacement tout au long des actes de gestion qui ponctuent une carrière.
- Alors que nous sommes confrontés à une politique qui voudrait ériger l'arbitraire dans les carrières en modalité de fonctionnement, la profession a besoin d'élus à même d'assurer à la fois défense individuelle et défense de l'intérêt général en exigeant, en face de l'Administration, le respect de règles transparentes et équitables...



Intervenir sur la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives

- La politique décidée par le Ministère est largement mise en œuvre au niveau académique et départemental : elle est examinée dans les Comités techniques paritaires académique et départementaux dont la composition découle du résultat des élections professionnelles .
- C'est donc forts de cette représentativité qui leur assure une légitimité incontestable, que les représentants des personnels désignés par le SNES et la FSU y expriment et y défendent les revendications de l'ensemble de la profession sur la politique éducative.



Maria BOLZINGER
Snes 78



Franck BOULLE
Snes 91



David RAFROIDI



Agnès VERDURAND
Snes 92

Le résultat de ce vote constituera de fait un message sans appel de la profession en direction du Gouvernement

- Pour condamner ses choix éducatifs fondés sur le refus de faire de l'Education une vraie priorité nationale : mise en œuvre accélérée de la décentralisation, déconcentration accrue, réduction d'offres de formation, suppressions de postes, attaques multipliées contre notre métier, nos carrières et nos statuts (remplacements de Robien), au moyen de coups de force répétés et sans aucun dialogue social.
- Pour condamner sa politique qui menace tous les services publics dont le nôtre, qui revient sur les acquis historiques de notre protection sociale (retraites, assurance maladie), qui amplifie fortement les inégalités sociales et les injustices, stigmatisant (avec les effets que l'on sait) les quartiers et les établissements les plus défavorisés.

Voter SNES-FSU

- **C'est affirmer** le refus de tels choix, c'est aussi affirmer notre attachement au Service public d'Education, avancer des propositions pour la relance de la démocratisation qui doit aller de pair avec l'amélioration des conditions de travail pour tous les personnels
- **C'est confirmer** l'adhésion des personnels à un syndicalisme qui allie défense individuelle et collective des collègues, qui consulte les personnels, qui sait engager des luttes majoritaires quand il le faut. C'est aussi rappeler l'attachement des personnels d'éducation au progrès social.



Marie-Damienne
ODENT



Guy LEBESGUE



Jean-Jacques
DUCHON

En effet, le choix des personnels devra s'exprimer clairement entre :

- Ceux qui ont manifesté de la complaisance pour toutes les réformes (déconcentration, retraites, loi Fillon...) et sont prêts à poursuivre dans la voie d'une gestion plus « locale » (en clair l'extension des pouvoirs des chefs d'établissement) notamment sur l'évaluation des personnels enseignants.
- Ceux qui ne souhaitent que le statu quo, sans propositions et sans actions, comme si tout allait bien.
- Ceux qui ne peuvent dépasser le stade des slogans, du fait de leur incapacité concrète à répondre à tous les enjeux, sur tous les terrains.
- **Ceux qui en revanche, avec le SNES et la FSU, exigent de ce Gouvernement par leur présence quotidienne, leurs initiatives et leurs actions, une politique radicalement différente où l'Etat assume l'ensemble de ses missions dans l'intérêt des personnels, des élèves et du Service public d'Education.**

**Le 6 décembre,
Votez et faites voter
pour le Snes
et les syndicats de la Fsu**

POUR L'EDUCATION DEBATTRE INTERVENIR AGIR

le SNES, une force au quotidien pour :

- la défense individuelle et collective des collègues
- la défense et le développement du Service public.

Nous sommes vigilants et revendicatifs toujours en liaison avec les personnels dans un contexte où :

- le Gouvernement s'attaque de front aux services publics, et en particulier à celui de l'Education Nationale, au travers de la loi Fillon, de la décentralisation, des suppressions d'emplois conséquences de choix budgétaires drastiques (2004 : moins 600 emplois d'enseignants ; 2005 : moins 234 emplois pour l'académie),
- La mise en œuvre des politiques ministérielles est désormais très largement académique.

Le SNES a le souci constant d'informer les collègues au plus vite et le plus objectivement possible sur les sujets d'actualité qui concernent la profession mais aussi et surtout d'en débattre.

Pour nous, le débat permanent avec la profession sur le fond des questions est une condition indispensable de l'action la plus large et la plus efficace possible.

C'est dans ce but que le SNES organise des stages et réunions aux niveaux départemental et académique, ou y participe à la demande des établissements (heures d'information syndicale).

Guy Lebesgue Jean-François GAY

Agir

Notre participation aux instances de concertation (CTPA, CTPD, CDEN, CIEN) est un élément actif de l'action syndicale en liaison avec les acteurs sur le terrain : information des établissements sur les orientations de la politique académique et départementale, affirmation des revendications afin d'obtenir des améliorations

- Ci-dessous un exemple parmi les dizaines d'établissements qui ont été accompagnés et défendus dans les IA et au Rectorat pour éviter des fermetures d'options ou de classes, obtenir des effectifs moins lourds ou pour résoudre des conflits avec les chefs d'établissement.

Grève de rentrée au collège Léon Blum de Villiers-le-Bel (95)

- Dès la rentrée, les effectifs moyens des classes de 4^e de cet établissement classé ZEP atteignaient déjà 30 élèves, et à peine moins en 3^e. A cela s'ajoutait le risque d'un retour vers l'établissement d'une vingtaine d'anciens élèves encore sans affectation en 2nde.

- Les demandes de moyens complémentaires adressées à l'I.A. n'ayant pas eu de résultats concrets, les enseignants durent se résoudre à voter la grève reconductible.

- Dans la foulée, ils prirent contact avec la section départementale du Snes qui demanda sans délai un rendez-vous au secrétariat de l'Inspectrice d'Académie, dont les services n'avaient pas encore été avisés du mouvement de grève.

- Dès le lendemain, une délégation d'enseignants et de parents, accompagnée d'un membre du bureau départemental, était reçue par l'I.A. Adjoint. On rappela l'investissement des collègues dans un contexte toujours plus difficile. La convergence de vue des enseignants et des parents fut clairement soulignée.

- A l'issue des discussions, le collège Léon Blum a obtenu la **création d'une classe de 4^e supplémentaire** et quelques heures pour effectuer des dédoublements en 3^e.

*Renaud Farella secrétaire SI Léon Blum
David Rafroidi SNES 95*

Informer/Débattre

Stage syndical au Lycée Saint Exupéry à Mantes la Jolie (78)

Thèmes des stages de formation syndicale (liste non exhaustive) : Droits de personnels, préparation de rentrée, nouveaux élus en Conseil d'Administration, nouveaux militants, IUFM, CPE, Documentalistes, Technologie, Langues Vivantes ...

Dans un contexte de renforcement des pouvoirs des Chefs d'établissement. et des Recteurs, d'autonomie accrue des établissements, de déréglementation, nous avons besoin

plus que jamais de connaître les droits que confèrent nos statuts.

- Vendredi 21 octobre, 28 collègues, enseignants et CPE, participaient au stage organisé par le SNES 78 à Mantes la Jolie « **Droits des personnels : se défendre individuellement et collectivement** ».

- Parmi eux, une dizaine du lycée Saint Exupéry, à l'initiative de ce stage après une forte mobilisation en septembre sur les conditions de la rentrée (effectifs surchargés, personnels manquants, avenir des options...).

- Au programme : statut général des fonctionnaires, textes réglementaires, obligations de service, notation, avancement d'échelon, promotions, l'exercice du droit syndical dans nos établissements, le rôle des commissions paritaires et des élus du SNES.

- La mise en œuvre de la loi Fillon et particulièrement le refus des remplacements De Robien bien sûr au centre des discussions. Un nouveau rendez-vous a été proposé en janvier (préparation du C.A. D.H.G. et action collective remplacements).

Maria Bolzinger, SNES 78



POUR L'EDUCATION DEBATTRE INTERVENIR AGIR

Questions à Jean-François Gay, membre du CTPA

Qu'est-ce que c'est qu'un CTP ?

Un CTP ou Comité Technique Paritaire est une instance qui a pour fonction de donner un avis sur tous les problèmes concernant l'organisation et le fonctionnement des services : créations ou suppressions de postes, répartition des moyens, politique de formation des personnels, règles de gestion. Ils se déclinent en Ministériel, Académique et Départemental (CTPM /CTPA/CTPD).

Au niveau académique nous avons en charge surtout la répartition des moyens dans les lycées, l'ouverture et la fermeture d'options ; les CTPD s'occupent eux, des collèges. Les CTP sont un peu le pendant des CAP qui se consacrent à la gestion des personnels. Tous deux ont été créés en 1946, en même temps que le premier statut des fonctionnaires : il s'agissait de donner des droits et des garanties aux fonctionnaires.

Les membres d'un CTP sont désignés par leur organisation syndicale proportionnellement aux élections professionnelles et à parité avec l'Administration.

Concrètement, quelle est votre action à l'intérieur d'un CTP, par exemple au niveau académique ?

Le CTPA est consulté sur la politique académique, son principal champ d'intervention concerne l'offre de formation.

D'une manière générale sur l'adaptation des formations, nous dénonçons à la fois la méthode rectorale qui consiste à élaborer les choix dans les « bassins » sans concertation avec les personnels des établissements, et les orientations qui aboutissent, au nom de la rationalisation de l'offre de formation avec la politique de « pôles », à des réductions importantes (STG, Langues vivantes) contraires à notre exigence de diversification.

Nous étudions, à partir de la dotation globale de l'académie, comment le Rectorat fait sa **répartition entre collèges, lycées et lycées professionnels, et sa traduction en terme de dotations horaires pour les lycées**, quelles sont les options ouvertes ou fermées et au final les conséquences sur les postes.

Cette année, nous avons suivi le dossier des STG (la réforme des STT a servi de prétexte à la fermeture d'une quarantaine de classes de 1^{ère} STT) et aussi la politique des Langues, en particulier la réduction de l'offre pour les Langues à faible diffusion. Les dossiers à venir s'annoncent aussi délicats : la LOLF, la réforme des STI.

Est-ce que cette action est efficace ?

Il est parfois difficile de voir sur le moment quel est notre poids au regard des décisions de l'Administration. Les dossiers sont souvent longs à suivre, nous intervenons dans des groupes de travail, en audiences auprès du Recteur, par des courriers, nous demandons des documents que nous étudions ensuite. Ce travail nous permet d'avoir des arguments précis et d'être écoutés.

Ainsi, notre analyse exhaustive des DHG des lycées **a permis la création de 43 postes et l'annulation de 16 mesures de carte scolaire**. Un travail similaire a été fait dans les 4 CTPD pour les collèges. Nous ferons la même chose pour les Terminales STG : nous demanderons à l'Administration qu'elle démontre, une par une la nécessité des fermetures envisagées. Même objectif pour la réforme des STI qui risque de servir aussi de prétexte à des réductions.

Il s'agit à chaque fois d'être écouté, de peser dans les décisions et d'obtenir des améliorations, c'est le cœur du paritarisme. Il ne s'agit en aucun cas de « cogestion ».

La logique de nos interventions n'est jamais d'aider l'Administration à gérer l'Académie mais de lui démontrer par des dossiers étayés et si nécessaire le rapport de force (refus de siéger mais en expliquant toujours pourquoi) en quoi elle peut se tromper...

Notre démarche va toujours dans l'intérêt des personnels et du Service public



Jean-François GAY

Décentralisation :

Nous nous sommes battus contre ces lois injustes car elles rompent l'égalité de traitement sur tout le territoire et nous avons voté contre les arrêtés de décentralisation au CTPA du 20 octobre 2005 (voir compte rendu sur notre site).

◆ Les sections départementales du SNES et de la FSU ont continué néanmoins à oeuvrer sur le sujet, cela autour de trois axes

◆ Interventions auprès des élus contre la loi et pour que la réversibilité soit possible.

◆ Demande d'engagement des collectivités pour qu'il n'y ait aucune externalisation ou privatisation de service correspondant aux missions transférées.

◆ Défense du service public et des intérêts des personnels transférés.

◆ Sur l'académie, et l'action syndicale n'y est pas étrangère, la Région et deux départements (78 et 91) ont refusé de signer les conventions de transfert signées par les préfets.

◆ Maintenant l'action se poursuit autour des projets de conventions entre collectivités et EPLE avec toujours la même approche : ne pas obérer les possibilités de réversibilité des transferts des personnels et des missions, défendre le Service public.

Nous demandons sur ces points des engagements fermes des différents partis politiques.

Michel Galin
secrétaire départemental FSU 91

MODALITÉS DU SCRUTIN DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2005

En cas de problème ou de doute,
vous pouvez appeler la section
académique du SNES :

• au 01 44 75 13 84
Télécopie : 01 44 75 13 81
e-mail : S3ver@snes.edu

I - Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement 9 h - 17 h

1. avant d'entrer dans

l'isoloir
prendre le matériel de vote
fourni par l'administration

- prenez un exemplaire de chacun des bulletins de vote (CAPA bulletin bleu clair, CAPN bulletin blanc)
- prenez une enveloppe vierge n°1 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)
- prenez une enveloppe pré-imprimée n° 2 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)

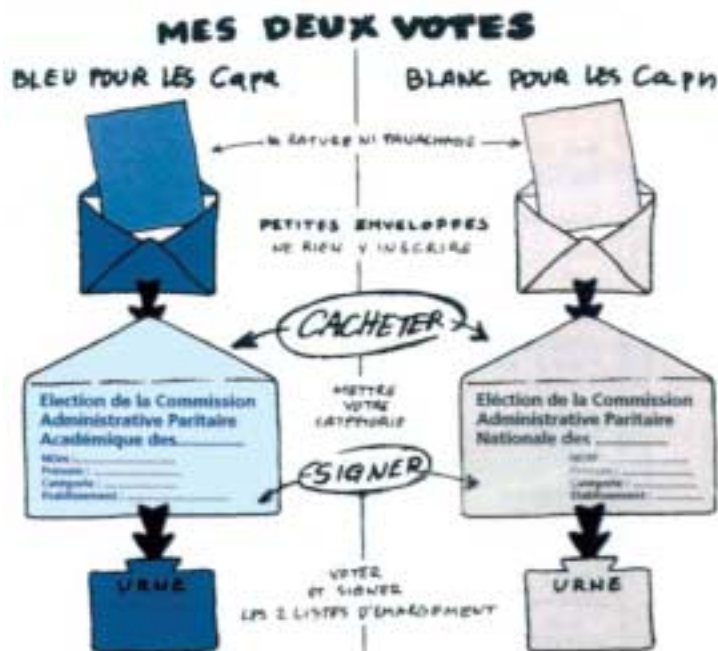
2. dans l'isoloir

Pour chaque élection (CAPA et CAPN)

- insérer votre bulletin dans l'enveloppe vierge de même couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière dans l'enveloppe pré-imprimée (CAPA et CAPN selon le vote). Surtout ne pas « inverser » l'enveloppe pré-imprimée CAPA et l'enveloppe pré-imprimée CAPN
- cachez l'enveloppe
- écrivez lisiblement :
 - ◆ votre nom suivi de votre nom de jeune fille,
 - ◆ votre prénom,
 - ◆ votre corps (certifié, agrégé...)
 - ◆ votre établissement d'affectation
- **signez cette enveloppe.**

3. devant les urnes

avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n° 2 dans les urnes correspondantes
émarger la liste électorale pour la CAPA et la liste pour la CAPN.
En tout 2 signatures (sauf si vous êtes PEGC ou Mi SE 1 signature).



ATTENTION !!

- ☞ enveloppe n° 2 non cachetée
 - ☞ enveloppe n° 2 non signée
 - ☞ liste d'émargement non signée
 - ☞ inversion enveloppes n° 2 CAPA et CAPN
- = VOTE ANNULÉ

II - le vote par correspondance

**Si vous ne pouvez pas être présent
dans votre établissement
le jour du scrutin .
VOTEZ PAR
CORRESPONDANCE !**

Faites en la demande par écrit à votre chef d'établissement qui vous remettra le matériel de vote (Voir ci-dessus) et une 3^{ème} enveloppe pré affranchie par l'administration

- Disposez dans cette 3^{ème} enveloppe la ou les enveloppe(s) de vote pré imprimée(s) (n°2) qui contiennent votre (vos) vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-affranchie et portez la mention « élections, ne pas ouvrir », au président de la section de vote

(votre établissement d'affectation ou de rattachement).

Votre enveloppe postée doit parvenir à la section de vote au plus tard

**le MARDI 6 DECEMBRE 2005
AVANT 17h00.**

La prudence est de rigueur : un courrier peut mettre plusieurs jours avant d'arriver à destination. N'attendez pas le dernier moment pour voter.

« Attention votre enveloppe pré affranchie n° 3 doit être adressée à la section de vote (votre établissement) et nulle part ailleurs »

Votre situation

I - Vous êtes :

- Titulaire, à plein temps ou à temps partiel
- En activité, affecté ministériellement ou rectoralement dans un établissement, en congé maladie ou en congé de maternité.

Vous votez dans l'établissement où vous êtes installé(e).

II - Vous êtes :

- Titulaire remplaçant sur zone

Vous votez dans l'établissement où vous êtes rattaché(e).

POUR L'EDUCATION DEBATTRE INTERVENIR AGIR

Remplacements De Robien : NON sur toute la ligne

- ◆ Nous exigeons l'abrogation de la loi Fillon et en particulier du décret De Robien sur les remplacements de courte durée car il s'agit bien d'une remise en cause de nos statuts et du sens du métier.
 - ◆ Cette exigence de faire en sorte que le décret ne soit pas appliqué est au cœur de nos interventions.
 - ◆ Le Snes est à l'initiative d'une large campagne d'information auprès des collègues et des parents d'élèves, d'actions et d'interventions auprès de l'Administration (Recteur, IA..)
- De plus la section académique a demandé à rencontrer le SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement

Marie Damienne Odent

Action avec les personnels

- ◆ Large campagne de signature de la pétition nationale (plus de 50 000 signatures au niveau national notre académie y ayant une large part : plus de 4000 rentrées à la sortie de Toussaint (en plus des signatures en ligne et des pétitions propres à des établissements).
 - ◆ Rassemblement du 12 octobre devant le Ministère : remise des pétitions, audience où le Snes de Versailles était représenté dans la délégation (Guy Lebesgue).
 - Nouvelle journée d'action contre les remplacements de Robien le 16 novembre.
 - Grève le 24 novembre
- Des convergences se dessinent : la FCPE 92 a également pris position contre le décret de Robien.

Extrait de la déclaration du Snes au CTPA du 29 septembre 2005

Sur le fond le dispositif De Robien est totalement inacceptable :
- il va alourdir la charge de travail des enseignants alors que tous les collègues s'accordent à dire qu'elle ne cesse de s'amplifier (...)
- ce dispositif nie à la fois le sens de notre métier (...) et la complexité de l'acte d'apprentissage chez les élèves et amorce une modification de la conception du métier d'enseignant (...)
- il relève aussi de l'imposture vis-à-vis des élèves et de leurs familles... Alors que l'encadrement adulte a été saigné à blanc depuis plusieurs années dans les établissements, l'Administration prétend répondre au droit légitime à l'accueil dans les établissements par une solution en trompe l'œil qui relève de la garderie (...)

Interpellation des autorités académiques et départementales

- ◆ Au CTPA du 29 septembre nous avons en déclaration préalable rappelé au Recteur notre opposition au dispositif de Robien en expliquant largement pourquoi .
- ◆ Nous sommes également intervenus sur la déclinaison rectorale du dispositif de remplacement en interne (circulaire rectorale du 21 septembre 05) en dénonçant notamment la consigne suivante contenue dans la fiche 1 : « les services rectoraux devront veiller à mobiliser les titulaires de zone disponibles... » ce qui revient à dire que le vivier prioritaire pour les remplacements de très courte durée sont les TZR rattachés et sans suppléance.
- ◆ Cette démarche a également été effectuée au niveau départemental en CTPD ou en CDEN (présidé par le Préfet et IA) où siègent les fédérations de parents d'élèves exemples : CDEN du 78 et CDEN du 95



Heure d'information syndicale au collège Bel Air de Meudon (92)

- ◆ Cette heure syndicale s'est tenue le 18 octobre à 11h avec les remplacements à l'ordre du jour. La section d'établissement avait demandé au S2 d'être là. Jean Marchand, le secrétaire de S1, a présenté les remplacements comme allant dans le sens d'une harmonisation européenne et peut-être d'une durée hebdomadaire de 23h : avec quel salaire ?
- ◆ Une collègue raconte que la principale lui a déjà demandé de "prendre des élèves" et a été choquée par cette formule qui dévalorise notre métier : si ça nous arrive de parler ainsi de nos élèves, quel sens cela a avec des élèves qu'on ne connaît pas ?

◆ Les parents de cet établissement sont particulièrement exigeants pour les cours, il faudra les rencontrer pour leur expliquer la réalité des remplacements de Robien, bien différente de ce que dit le Ministre.

◆ La question des sorties et voyages est posée : faut-il les refuser pour éviter les remplacements imposés aux collègues ? Faut-il prendre pour argent comptant la promesse orale de la Principale de ne rien imposer dans ce cas ? Les parents ne vont-ils pas bouger s'il n'y a plus de sorties ? Et les musées ou organismes de voyage ?

◆ Deux TZR parlent de leurs expériences dans l'autre établissement où ils exercent.

◆ Enfin, une collègue parle des mentions complémentaires au CAPES : cela paraît engager un retour à la bivalence : c'est une vraie provocation !

◆ Agnès Verdurand, qui était venue pour le S2, apporte quelques précisions. Les 25 profs présents (sur 35) interrogent le Snes : quelles actions ? pétitions, rassemblements, grèves, inventer autre chose ? Ils voient la nécessité de fédérer les actions de tous les établissements, c'est un des rôles du syndicat.

◆ Et un syndicat fort portera leurs revendications plus haut. Des réunions de ce type permettent de bien prendre en compte le terrain .

◆ C'est une préoccupation du Snes d'aller dans les établissements écouter les collègues.

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

CERTIFIES

AE - CHARGES D'ENSEIGNEMENT

11 portraits
pour mieux connaître
nos candidats

Hors classe

1. **DESRIVIERES Alain** Education Musicale Collège A Einstein Magny Les Hameaux 78
2. **BARNAVE Gérard** Histoire Géographie Lycée Albert Camus Bois-Colombes 92
3. **BRUGUERA Dominique** SES IUT Evry Université Evry Val d'Essonne 91
4. **CHARDON Sylvie** Mathématiques Lycée Plaine de Neauphle Trappes 78
5. **CHATELAIN Serge** Histoire Géographie Collège H Guillaumet Jouy Le Moutier 95
6. **CHABENAT Dominique** S.E.S. Lycée Montgeron 91

Classe normale

1. **ODENT Marie-Damienne**
Histoire Géographie
Lycée Plaine de Neauphle
Trappes 78
2. **BOUTET Pascale** Lettres
modernes Collège François
Truffaut Asnières sur Seine 92
3. **LEBESGUE Guy** Sciences
Physiques Collège
G Pompidou Montgeron 91
4. **BOIRON Laurent** Histoire
Géographie Collège Voltaire
Sannois 95
5. **VERDURAND Agnès** Mathématiques Collège François Truffaut Asnières sur Seine 92

ALAIN DESRIVIERES



Alain est prof de musique. Il a obtenu la hors classe en 2005, celle sur laquelle le SNES a bataillé pour qu'il reste un barème objectif. Et il n'a pas oublié d'où il vient : MA3 en 75 à Aulnay sous bois. Une première fois le SNES l'aide à faire reconnaître son diplôme pour passer MA2. Il profite successivement des avancées obtenues par le SNES : en 83 le plan de titularisation d'Anicet Le Pors pour passer AE (adjoint d'enseignement), en 88 le concours interne. Il profite de la revalo de 89 et est reclassé certifié au même échelon : une carrière faite à partir d'avancées collectives et non grâce à un pseudo mérite (piston ?) qui seul permettrait des vraies carrières.

En 84 il est élu en CAPA à Créteil et s'occupe du secteur non titulaire. Depuis il a eu sa mutation dans le 78 au collège de Magny Les Hameaux où ses spectacles de fin d'année sont très courus : veillées bretonnes à l'ancienne l'an passé, cette année il prépare un spectacle sur les catastrophes naturelles.

LAURENT BOIRON



Laurent a milité d'abord à la section départementale puis académique. Il est élu depuis 99 et a en charge le secteur non titulaire au SNES. Il a toujours été prof dans le Val d'Oise, à Cergy puis à Sannois. Ce professeur d'histoire géo prépare-t-il une thèse sur le Vexin français ou les attirantes banlieues du Val d'Oise pour s'y incruster ? Mystère, mais c'est une étrangeté face à l'important turn-over des profs du 95. Pour lui, la FSU et le SNES ont l'atout majeur d'être des organisations où il y a des tendances, ce qui lui permet de militer avec la tendance majoritaire même s'il n'est pas complètement d'accord avec celle-ci. Il est ainsi élu à la

CA nationale du SNES pour la tendance école émancipée et élu sur les listes SNES à la CAPA où il participe ainsi à la défense du paritarisme, qui est essentiel et menacé en ces temps-ci.

6. **VIALLE Michel** Histoire
Géographie Collège Georges
Clemenceau Mantes La Jolie 78
7. **GAY Jean-François** Histoire
Géographie Lycée René
Auffray Clichy 92
8. **SALGAS Marie-Pierre**
Technologie Collège Hubert
Robert Méréville 91
9. **FERRIE Philippe** S.E.S.
Lycée Alexandre Dumas St
Cloud 92

10. **CONDAT Carole** Histoire Géographie Lycée Jacques Monod Clamart 92
11. **BOHIC Martine** Mathématiques Benjamin Franklin Epône 78

MICHEL VIALLE



Michel a 32 ans, il est prof au collège Clémenceau de Mantes la Jolie depuis 98. Son premier contact avec le SNES se fait lors du mouvement de 99 et de la bataille du protocole du Mantois. Il a vu à cette occasion qu'un syndicat fort c'est important pour l'action (l'occupation de l'IA est un grand souvenir) et ils ont gagné. Puis le SNES lui propose d'être sur les listes de CAPA, il refuse en 99 (trop jeune) et accepte en 2002 car il veut participer au renouvellement des générations de militants. En 2003 il intègre le secteur emploi du S3, c'est lui le grand spécialiste pour les calculs de retraite.

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

ISABEL SANCHEZ



Isabel partage son militantisme entre section d'établissement, départementale, académique : elle siège au CDEN, au CTPD, en commission de réforme et en CAPA ! Le travail en CAPA lui plaît car c'est un travail collectif, on est formé par le SNES académique donc on ne panique jamais et puis il y a une bonne ambiance entre les commissaires paritaires. Au lycée, elle fait profiter tous ses collègues de ses connaissances, utilise l'US : « occupez vous de vos carrières » pour des réunions. Ainsi chacun au lycée Truffaut de Bondoufle sait la différence entre promouvable et promu !

Par contre elle aimerait bien que ses collègues prennent la relève au S1, c'est un appel !

12. **FRANCESCHI Laure**
Physique appliquée Lycée
Parc de Vilgenis Massy ZR
Essonne 91
13. **MER Bruno** Lettres modernes
Collège P. Cézanne
Mantes La Jolie 78
14. **SANCHEZ-CARRENO Isabel** Mathématiques Lycée
Truffaut Bondoufle 91
15. **BREMARD Florence**
Lettres modernes Collège J.
Quintinye Noisy Le Roi ZR
Conflans 78

16. **ABELLARD Monique** S.E.S. Lycée P Lapie Courbevoie 92
17. **COURTADE Isabelle** Arts plastiques Collège A de Vigny Courbevoie 92
18. **LAURIN Jean-Marc** Education musicale Collège Jean Jaurès Levallois-Perret 92
19. **LEBASTARD Jeanne** Documentation Collège P Cézanne Mantes La Jolie 78
20. **MAISONDIEU Olivier** Histoire Géographie Collège Guy Moquet Gennevilliers 92
21. **LE COLLONNIER Marie-Pierre** Anglais Lycée Richelieu Rueil Malmaison 92
22. **BERASATEGUI Alex** Histoire Géographie Collège La Justice Cergy ZR Pontoise 95
23. **LEMOULAND Guy-Eric** S.V.T. collège Benjamin Franklin Epône ZR Conflans 78
24. **MARRES Alain** Histoire Géographie Collège Maréchal Leclerc Puteaux 92

25. PERROT

Juliette Anglais
Collège E Vaillant
Gennevilliers 92

ALAIN MARRES



Alain est pour la première fois sur nos listes. Il a accepté car le syndicalisme est très utile par les temps qui courent et qu'il faut s'impliquer de temps en temps ! C'est ce qu'il dit à ses élèves en cours d'instruction civique, alors il faut l'appliquer pour soi aussi ! Il faut aussi des syndicats puissants, peut-être plus encore dans le privé d'ailleurs mais c'est une autre histoire. Et le SNES ne peut être puissant que si de nombreux collègues s'y impliquent. D'ailleurs il avait quitté le SNES au moment de la scission d'avec la FEN mais y est retourné car il voulait un SNES fort.

Aujourd'hui, même s'il a des points de désaccord comme pour la position du SNES lors du référendum sur le traité de constitution européenne (il a voté oui et reproche encore au SNES sa position), il est volontaire pour s'impliquer dans le travail de

commissaire paritaire et cet engagement dépasse le cadre de son collège : cette élection est importante, elle n'a lieu que tous les 3 ans.

26. BOUILLOT Jean-Luc

Mathématiques
Lycée Saint-Exupéry Mantes
La Jolie 78

27. LANSONNEUR Kristell

Anglais Collège
Mondétour Les Ulis 91

KRISTELL LANSONNEUR



Kristell a 29 ans. Son premier contact avec le SNES se fait quand les anciens collègues du collège de Clichy font appel à la section départementale lors d'un conflit avec le chef d'établissement. Puis 2^{ème} contact lors des mutations : en 2004 elle formule mal ses vœux et ne peut muter. En 2005 elle passe 2 fois au SNES académique, se fait aider, comprend mieux les règles et arrive aux Ulis en rapprochement de conjoint. Aujourd'hui elle est d'accord pour donner un peu de

son temps au SNES. Si elle n'est pas élue, elle fera au moins des permanences mutation, promis !

28. **BOULARD Cédric** Histoire Géographie
Collège Le Village Evry 91
29. **FERNANDEZ Jean-Charles** Anglais Lycée
Camille Claudel Vauréal 95
30. **BOULLE Frank** Histoire Géographie Lycée
F-J Talma Brunoy 91
31. **LAUFENBURGER Annie** Documentation
Collège Romain Rolland Le Plessis
Robinson 92
32. **GALIN Michel** Sciences Physiques Lycée
Georges Brassens Courcouronnes 91

ANNIE LAUFENBURGER



Annie est devenu prof documentaliste en 1974, après des études de lettres. Au départ c'est un choix pratique lié à des postes vacants ou non, mais en fait cela se révèle être un choix du cœur ! Ce métier lui paraît plus diversifié avec sa double casquette "gestion/pédagogie", elle aime travailler avec des profs de toutes les disciplines et regrette que ça ne soit pas assez rentré dans les mœurs : elle a des souvenirs de séances préparées avec des profs de Maths sur le vocabulaire spécifique ou la relation cause/conséquences très intéressantes. Depuis 5 ans, c'est une des 2 correspondantes du CRDP sur le bassin de Vanves. A ce titre, elle sert de relais entre le CRDP et les inspecteurs, et les collègues docs. Elle refuse le titre de secrétaire de S1 du collège Romain Rolland du Plessis Robinson car il ne correspond plus à la réalité du terrain mais elle est bien la personne ressource SNES de son établissement. Cette année, elle se présente sur nos listes car elle souhaite voir fonctionner le SNES de l'intérieur, et aussi parce qu'elle a le sentiment qu'elle y défendra nos métiers et pas seulement des individus.

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

CPE

Hors classe

1. **CHARTON Mireille** Lycée J J Rousseau Montmorency 95
2. **MORIENNE François** Lycée J J Rousseau Montmorency 95

Classe normale

1. **LESAUVAGE Gilles** Collège Pasteur Longjumeau 91
2. **CHASTAN Michel** Lycée Saint-Exupéry Mantes La Jolie 78
3. **BADER Patrick** Lycée Montesquieu Le Plessis Robinson 92
4. **GOURNAY Marie-Claude** Lycée Van Gogh Ermont 95
5. **FARES Mohamed** Collège N Ledoux Le Plessis Robinson 92
6. **BARBAZANGES Jean-Marie** Collège Les Châtelines Triel sur Seine 78
7. **LUCCHINI Véronique** Collège Jean Monnet Briis sous Forges 91
8. **GORE Yves** Lycée Jean Rostand Mantes La Jolie 78
9. **PSALMON Laurent** Collège Paul Eluard Châtillon 92
10. **MOREAU Murielle** Lycée Jules Ferry Versailles 78
11. **KHOUDAR Fabienne** Collège M Vignaud Morangis 91
12. **GARCIA Cécile** Lycée Arthur Rimbaud Garges Les Gonesse 95
13. **ROUQUETTE Charles** Collège J Moulin Saint Michel sur Orge 91
14. **DURANTON-CLEMENT Cécile** Lycée Professionnel Théodore Monod Antony 92

DIRECTEURS DE CIO CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

Directeurs de CIO

1. **BUR Claudine**
2. **FACY Hélène** CIO Gennevilliers 92
3. **FREHAUT Martine** CIO Versailles 78
4. **REGNIER Dominique** CIO Corbeil-Essonnes 91

Conseillers d'orientation - psychologues

1. **CHEROUVRIER Cécile** CIO Versailles 78
2. **RALU BEDOUET Danny** CIO Boulogne Billancourt 92
3. **RIQUOIS Robert** CIO Nanterre 92
4. **LEVY Carole** CIO Brunoy 91
5. **LE MOIGNE Jacques** CIO Puteaux 92
6. **BERGERON Laurence** CIO Sarcelles 95

MOHAMED FARES



Mohamed est CPE, il a fait un premier mandat de 3 ans, a apprécié le travail de l'équipe SNES, a bien été pris en charge au début, a été formé puis est devenu opérationnel pour tenir une permanence, préparer et siéger en CAPA. Cette fois ci, c'est lui qui formera les nouveaux de la liste. Ce qu'il aime bien en CAPA, c'est que les choses sont claires : les chefs d'établissements sont en face avec l'administration, ce n'est pas comme en CA d'établissement où le fait d'être membre de droit peut entraîner une ambiguïté. D'ailleurs, il est inquiet car au moment où les commissions permanentes sont dotées de compétences élargies, les CPE en sont écartés. Il a fait ses études en Tunisie et là bas, ce sont encore des surveillants généraux, il n'y a pas d'élection de délégués élèves. Ici, en tant que CPE, il fait la formation pour être délégué, explique que la représentation est au cœur du système social pour maintenir un équilibre, il rappelle que ce système n'est pas acquis pour toujours et est fier quand il voit ses anciens élèves de REP venir voter au bureau de vote du Plessis Robinson qu'il tient à chaque élection. Ce qui est bon pour les élèves est bon pour nous !

PEGC

1. **JOLLY Anny** Mathématiques Physique Collège Alain Fournier Clamart 92
2. **ROUX Jean-Michel** Lettres Histoire Géographie Collège George Sand Châtillon 92
3. **SARROT François** Lettres Histoire Géographie Collège Aristide Briand Domont 95
4. **DYMANT-ZOLADZ Solange** Lettres Anglais Collège Claude Monet Argenteuil 95
5. **ETCHECOPAR Evelyne** Lettres Education musicale Collège Marcel Pagnol Le Plessis Bouchard 95
6. **GOGÉ Thierry** Lettres Histoire Géographie Collège Alain Fournier Clamart 92
7. **DROLON Jocelyne** Technologie Collège Guillaumet Jouy Le Moutier 95
8. **NOURISSON Jean-Pierre** Mathématiques Physique Collège Condorcet Dourdan 91
9. **GIL Claudette** Lettres Histoire Géographie Collège La Justice Cergy 95
10. **CHABAILLE Alain** Mathématiques Physique Collège Pasteur Brunoy 91

MI SE

1. **ESSOUAYENI Nadia** SE Collège Les Touleuses Cergy (95)
2. **KOLKOWSKI Benoît** SE Collège de la Montcient Gaillon sur Montcient(78)
3. **MATONDO Annie** SE Collège Pompidou Villeneuve la Garenne(92)
4. **PETIT Julian** SE Collège A. Thierry Limay (78)

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

Agrégés

Hors classe

1. **BEREAU Alain** Histoire Géographie
Lycée A Einstein Ste Geneviève des Bois 91
2. **MANCIPOZ Jean-François**
Philosophie Lycée Alexandre Dumas St Cloud 92

Classe normale

1. **LEVY Philippe** Lettres modernes
Collège François Mauriac Houdan 78
2. **ANGLADE Jean-Christophe** Lettres modernes Lycée Romain Rolland Argenteuil 95
3. **BOLZINGER Maria** Education musicale Lycée les 7 Mares Maurepas 78
4. **BREDELOUP Pascal** EPS Lycée Michelet Arpajon 91
5. **VALADE Claudette** Anglais Lycée Van Gogh Ermont 95

**JEAN-FRANÇOIS
MANCIPOZ**



Jean-François est prof de philo en prépa HEC depuis 10 ans : ce ne sont pas les mêmes élèves qu'en lycée, le travail est gratifiant car on a directement le retour avec les résultats au concours. Jean-François n'aurait jamais fait d'école de commerce et il apprécie de pouvoir donner une dimension critique à ses élèves, d'ébranler leurs convictions. Il enseigne aussi en terminale STT, les élèves sont encore différents, il doit trouver d'autres façons de les intéresser. L'activité syndicale est un peu

lourde mais il ne faut pas rester replié sur ses problèmes à soi. Il apprécie de travailler en équipe, d'avoir une vision plus large des problèmes et puis ça fait plaisir de défendre des valeurs de solidarité : pas question d'être un individu consommateur, il faut défendre la dignité du métier et sa dignité personnelle.

**BRIGITTE
BENZEKRY**



Brigitte a déjà été en fin de liste il y a 6 ans et 3 ans mais là, elle est d'accord pour être élue ! Elle pense que ça va enrichir son rôle dans le S1 de son lycée d'Achères car elle est sans cesse sollicitée sur les mutations, les barèmes de changement d'échelon, la hors classe... Lors de la manif du 4 oct, elle a été interviewée dans le Parisien sur le pouvoir d'achat et la charge de travail de prof et ses collègues l'ont vue dans le journal. Cette fois ci, elle leur réserve la surprise, ils la découvriront sur leur bulletin de vote !

6. **BORDESSOULE Danièle** Arts plastiques Collège Mazaryck ZR Hauts de Seine 92
7. **BENZEKRY Brigitte** Mathématiques Lycée Louise Weiss Achères 78
8. **MORILLON Arnaud** Lettres modernes Collège Moulin Joly Colombes ZR Colombes - Gennevilliers - Nanterre 92
9. **MEILHAC Christophe** Mathématiques Lycée Montesquieu Herblay 95

10. **GUILLOU Catherine** Espagnol Lycée Jeanne d'Albret St Germain en Laye 78
11. **BARLIER Nicolas** Histoire Géographie Lycée Montesquieu Herblay 95
12. **SEITZ Patrick** EPS Collège J Ferry Ste Geneviève des Bois 91
13. **LETKI Francis** Eco gestion B Lycée Marie Curie Versailles 78
14. **RAMBAULT Didier** Histoire Géographie Collège P Vaillant Couturier Argenteuil 95
15. **RAFROIDI David** Histoire Géographie Collège Nicolas Flamel Pontoise 95
16. **BEZOL Claudine** Mathématiques Lycée Alexandre Dumas St Cloud 92

**ARNAUD
MORILLON**



Arnaud a 25 ans, il est prof titulaire depuis 2 ans. Déjà lycéen il siégeait au CA, et maintenant il va peut-être siéger en CAPA ! Il a toujours voulu s'engager mais ce n'était pas facile au plan local pour un TZR changeant sans cesse d'établissement, donc il se lance dans les commissions paritaires. Il pense que c'est un devoir de se syndiquer pour rééquilibrer le rapport de force en notre faveur, que ce rapport de force est à construire dans la rue et aussi dans la CAPA face au recteur. Cette nécessité d'un contre pouvoir ne lui est pas apparu tout de suite mais à l'usage et à la pratique du métier au quotidien. Pour l'instant il n'y connaît pas grand chose de son propre aveu mais il va s'y mettre et les anciens élus ont promis de le chapeauter !

LES ELUS DU SNES : pour l'équité contre l'arbitraire

Hors classe des Certifiés et des Agrégés : une action sur tous les terrains pour mettre l'arbitraire en échec

En novembre 2004, le Ministère décidait de modifier radicalement les conditions d'accès à la hors classe : plus d'appel à candidature ni de barème national, introduction d'une évaluation fondée sur la « valeur professionnelle » appréciée par les Chefs d'établissement et les Corps d'inspection.

L'objectif du Ministère au travers de cette réforme est de réserver la hors classe à une minorité de professeurs se pliant à des parcours professionnels liés aux besoins de la politique académique et de réduire la masse salariale de l'Etat.

Le SNES s'est opposé à la mise en place de cette nouvelle conception de la Hors-Classe, contraire à son objectif d'une revalorisation pour tous... Il n'a cessé d'alerter les collègues sur un dispositif qui remettait en cause les acquis obtenus grâce à la forte mobilisation de 1989 (création des hors-classe) et aux luttes du SNES et de ses élus dans les années 1990 (obtention d'un barème national et de l'appel à candidature).

Dans l'académie, le SNES a été à l'initiative des actions, y compris dans un cadre unitaire, qui ont permis d'enregistrer des évolutions sur ce dossier.

Le travail de consultation et de vérification effectué par les commissaires paritaires du SNES chez les agrégés (3000 dossiers) comme chez les certifiés (9841 demandes sur I-prof) a permis de relever les incohérences dans l'attribution des points de valeur professionnelle et de constituer un solide dossier soulignant les injustices flagrantes (distorsion entre

s'accompagner de critères transparents et objectifs et prenait l'engagement de mettre le dossier à plat pour les prochaines promotions à la Hors classe.

Le poids du SNES a permis ces avancées : ses nombreux commissaires paritaires ont pu en CAPA étayer d'arguments et d'exemples innombrables l'analyse d'une situation inédite et dangereuse pour l'ensemble des collègues : en effet, les barèmes initialement prévus par l'Administration auraient contribué à bloquer l'accès à la hors-classe.

Or, l'intérêt de tous réside dans une rotation à l'intérieur du grade permettant au plus grand nombre d'accéder à la hors-classe en commençant par les plus anciens afin

L'enjeu du conflit sur la hors classe
*Une promotion possible pour tous dans l'équité,
1er élément d'une carrière revalorisée pour tous
ou un accès réservé à une petite minorité
choisie dans l'arbitraire*

notations pédagogique et administrative et valeur professionnelle ; inégalités selon les disciplines et les établissements, retards d'inspection...).

Il a ainsi permis au niveau académique des avancées considérables :

chez les Agrégés rétablissement des points de concours pour tous ; chez les Certifiés : disparition dans le barème des points attribués par les IPR et les chefs d'établissement.

Surtout, le Recteur reconnaissait qu'une réforme des modalités d'évaluation devait

de partir en retraite dans de meilleures conditions

Les élus du SNES - agrégés et certifiés - que vous désignerez par votre vote le 6 décembre, poursuivront ce travail pour améliorer et pérenniser un barème préservant les perspectives de carrière de tous. Ils continueront aussi de revendiquer une nouvelle étape de revalorisation des carrières et la construction d'une nouvelle grille indiciaire dans le cadre de la Fonction publique.



Pascale BOUTET



Philippe LEVY

Pascale BOUTET
Philippe LEVY
Alain BERAU

LES ELUS DU SNES : pour l'équité contre l'arbitraire

Défense individuelle et action collective

- La plupart des décisions concernant la carrière des enseignants sont soumises à avis des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA).
- Les décisions prises y sont très souvent techniques car liées à un barème aussi transparent et équitable que possible (d'où les revendications du SNES sur l'équilibre des différents éléments du barème).
- Les commissaires paritaires du SNES, en tant qu'élus de tous les personnels, refusent de considérer les instances paritaires comme de simples chambres d'enregistrement. Ils s'attachent donc à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect des règles et du barème établis.
- Au-delà de l'apparente technicité des commissions paritaires, **les enjeux y sont aussi politiques** : l'Administration a de plus en plus tendance à s'affranchir des règles et du barème et à privilégier l'arbitraire et l'individualisation des situations.
- **Le rôle des élus du SNES**, majoritaires dans les CAPA, outre la défense individuelle des collègues, est de lutter contre les dérives et de défendre les garanties collectives en allant, si nécessaire, jusqu'au conflit majeur avec l'Administration (Hors Classe 2005, Mutations intra 2004).
- **C'est en s'appuyant sur une organisation syndicale puissante**, en faisant le choix du SNES le 6 décembre que vous donnerez à vos élus les moyens non seulement de défendre efficacement chaque collègue mais aussi les intérêts collectifs de la profession et les missions du service public d'Education.

Marie-Damienne ODENT



Carole CONDAT

Notation administrative

(agrégés, certifiés) :

Nous y faisons respecter la distinction entre les deux notations (pédagogique et administrative) et l'ensemble des droits des collègues (congé maternité, maladie ; expression syndicale...) qui sont souvent prétextes à sanction de la part des chefs d'établissement.

Les interventions des commissaires paritaires du SNES ont abouti, tant chez les Agrégés que chez les Certifiés, à faire remonter la note des trois quarts des requérants.

Collège Delacroix, Draveil : comment faire reculer l'arbitraire

- Année scolaire 2003-2004 :

Après une année d'absence au conseil d'administration de leur établissement, les personnels décident de présenter une liste où s'investissent les militants du SNES. Ils s'ensuit une « guérilla » administrative avec leur nouveau chef d'établissement : mise en place des IDD sans l'accord des enseignants, non paiement des heures de vie de classe, VS incomplet, heures obligatoires par niveau non respectées, suppression des 1/2 groupes en sciences expérimentales...

Cette opposition culmine avec la campagne de notation administrative.

Le chef d'établissement refuse d'augmenter une majorité de collègues, en particulier les plus jeunes, leur interdisant une possibilité d'avancement sans motif valable. Les « motifs » avancés sont des plus fantaisistes, reprochant, par exemple, ses interventions syndicales au secrétaire du S1 !

En collaboration avec la section départementale et la section académique les collègues présentent plus de 15 requêtes en révision de note administrative. **Défendues par les élus du SNES en CAPA, elles ont toutes été validées en commission paritaire, permettant aux collègues de regagner leurs points et désavouant l'action du chef d'établissement.**

*Benoît GRISAUD,
S1, collègue Delacroix, Draveil.
Frank BOULLE, secrétaire Snes 91.*

Accès au corps des agrégés : Nous avons défendu la réinscription sur la liste rectorale de chaque collègue proposé l'année précédente et l'amélioration de son rang.

Nous avons en CAPA fait augmenter le nombre de propositions rectorales. L'ensemble de cette action est conduit dans l'optique du rétablissement d'un barème avec des critères clairs et objectifs.

Congé-formation : Nous avons réussi à maintenir dans le barème le principe d'une progressivité en fonction du nombre de demandes, garantie que chacun puisse bénéficier de ce congé au cours de sa carrière, et à faire prendre en compte l'extension réelle des champs disciplinaires.

Nous avons fait rétablir le droit à une rémunération de 12 mois de congé, que le Rectorat avait de fait supprimé depuis plusieurs années au nom de « l'intérêt du service »

Au-delà de ces améliorations, nous demandons l'augmentation des possibilités de formation et le rétablissement du congé mobilité.

LES ELUS DU SNES : pour l'équité contre l'arbitraire

MOUVEMENT

- Le SNES défend une mobilité voulue et choisie des personnels enseignants. Elle ne peut être garantie que par la fluidité du mouvement, le respect par l'Administration des règles et de l'équité de traitement entre les collègues et la prise en compte de manière équilibrée de toutes les situations dans le barème.
- Or, les politiques de restrictions budgétaires aussi bien que la volonté du Ministère de déconcentrer les opérations de gestion et d'individualiser les parcours professionnels rendent de plus en plus problématique l'exercice du droit à mutation des collègues car elles génèrent un risque de blocage accru du mouvement, déjà réel dans certaines disciplines, et sont potentiellement facteurs d'arbitraire.
- Les élus du SNES, dans ce contexte difficile, grâce à leur nombre, par leurs interventions combatives et leurs revendications, ont contrarié ces logiques pour défendre le principe d'une mobilité voulue et choisie.

Michel VIALLE, Marie-Pierre SALGAS, Jean-Christophe ANGLADE



Marie-Pierre SALGAS

Contre l'arbitraire

La connaissance de ses droits individuels est fondamentale pour le respect de l'équité de traitement. Le SNES met à la disposition des collègues toutes les informations utiles à travers ses nombreuses publications, ses sites (national et académique), ses permanences téléphoniques et les multiples réunions pour aider les collègues à formuler leurs vœux.

Les commissaires paritaires du SNES vérifient de manière exhaustive et minutieuse toutes les situations des collègues obtenant ainsi de nombreuses corrections de barème et améliorations dans les affectations. Ce travail est facilité lorsqu'ils sont en possession de la fiche syndicale et du double des pièces envoyées au Rectorat.

Pour la mobilité des enseignants

La mobilité est conditionnée par le nombre de postes mis au mouvement. Les suppressions de postes massives et la réduction de l'offre de formation dans notre académie (STT, LV par exemple) restreignent d'autant les possibilités de mutation. Elles ont incité l'Administration à multiplier les postes à complément de service afin de masquer l'ampleur des dégâts provoqués par les coupes budgétaires dégradant du même coup les conditions d'affectation des collègues sur poste fixe. Il est donc capital que tous les postes vacants soient mis au mouvement et que la quasi-totalité des blocs horaires de 18h donnent lieu à création de poste, ce sur quoi nous sommes vigilants dans les CTP.

La mobilité dépend aussi du barème retenu. Depuis 2005, la définition du barème est largement de la compétence du Recteur. Par souci de simplifier et avec la volonté aussi d'imposer des parcours professionnels formatés, l'Administration ne veut valoriser qu'un nombre réduit de situations, selon elle, éminemment prioritaires : APV et rapprochement

de conjoints. D'une part cette politique h y p o t h è q u e gravement les possibilités de muter de

nombreux collègues dans d'autres situations (mutation simultanée, APU...) ; d'autre part, elle lèse les droits acquis de nombreux collègues. Nous avons réussi en exigeant un rééquilibrage des hauteurs de bonification à mieux faire prendre en compte ces situations.

Nous avons demandé fermement le rétablissement des points ZEP (supprimés avec la mise en place des APV) pour les ayant droits.



Réunion de travail des élus du Snes (mouvement 2004)

LES ELUS DU SNES : pour l'équité contre l'arbitraire

Les élus du SNES défendent pied à pied l'équité de traitement quitte à engager l'épreuve de force. Ainsi sur les postes profilés (PEP3 devenus depuis 2005 postes spécifiques académiques) soumis à avis des IPR, le SNES a montré lors ces groupes de travail que la sélection des candidats sur ces postes relevait, dans certaines disciplines, de l'arbitraire et a obtenu de ce fait la levée de beaucoup d'avis défavorables.

Par ailleurs, lors du mouvement intra 2004, la détermination du SNES a fait reculer le Rectorat qui prétendait s'affranchir de l'ordre des vœux et du barème pour les collègues affectés sur ZR. A été ainsi évité que ne se mette en place une distinction dangereuse entre les titulaires de poste fixe en établissement et les titulaires sur zone de remplacement.

Mouvement : ce que nous voulons :

Nous continuons d'affirmer que seul un mouvement national amélioré est gage d'une plus grande mobilité des enseignants (baisse continue des demandes de mutation depuis 1999) et de mener campagne pour son retour. Nous continuerons également à défendre au mieux les intérêts des collègues dans le mouvement actuel.

TZR les TZR se trouvent confrontés à une politique dont les effets cumulés ont des incidences négatives sur leur situation :

d'un côté la volonté affirmée du Ministère de ne plus considérer, pour des raisons qui ne sont pas uniquement budgétaires (décret de Robien qui remet en cause en profondeur les missions des enseignants), le remplacement de moyenne et longue durée comme relevant d'une mission de service public assurée par des titulaires qualifiés et formés dans la discipline du remplacement.

L'Administration s'est donc employée à rendre faiblement attractive cette fonction (gel de la bonification TZR à compter du 1/9/2004, extension des ZR à la taille départementale dans des disciplines de plus en plus nombreuses...).

de l'autre une augmentation du nombre de TZR : elle est en grande partie liée aux suppressions massives de postes fixes en établissement ce qui entraîne des affectations plus nombreuses sur ZR avec des conditions d'affectation et d'exercice de plus en plus dégradées : rattachement administratif tardif, affectation sur plusieurs établissements dans une voire deux ou trois communes.

L'Administration prétend résoudre la situation difficile qu'elle a créée en accordant aux TZR, au mouvement 2006, une bonification de stabilisation sur poste fixe. Ce dispositif est à la fois une fausse solution et dangereux : outre qu'il ne répond pas à la volonté de nombreux TZR de retourner dans leur académie d'origine, il risque de provoquer un fort blocage du mouvement.



Jean-Christophe
ANGLADE

Le SNES réclame que la mission de remplacement soit pleinement reconnue :

cela commence par le rétablissement de la bonification TZR de 20 points par an. Il revendique la tenue fin août d'un groupe de travail paritaire pour examiner les affectations des TZR en fonction de leurs préférences et de leur barème. Il a obtenu cette année qu'une partie des rattachements soit prononcée avant le 31 août et il intervient pour que les droits à ISSR soient scrupuleusement respectés.

Avancement d'échelon des certifiés

- Depuis que l'avancement d'échelon s'effectue toutes disciplines confondues, les élus du SNES ont eu le souci de faire avancer deux dossiers : d'une part celui du « vieillissement » des notes pédagogiques lié aux inégalités des rythmes d'inspection ; d'autre part, celui des disparités de notation d'une discipline à l'autre générant des injustices en terme de promotion.

- **Leur ténacité a permis d'obtenir de l'Administration des avancées non négligeables.**

Ainsi, les notes les plus anciennes sont progressivement réévaluées de 2 points selon l'ancienneté de la dernière inspection. Ce n'est qu'une première étape et nous continuerons d'exiger un plan pluriannuel d'inspections afin que des collègues ne soient pas arbitrairement écartés d'une promotion faute d'inspection récente.

A la suite d'analyses précises des documents, nous avons conduit les IPR à reconnaître que, dans certaines disciplines, les 30% de promus au grand choix n'étaient jamais atteints. Là encore, un premier pas a été réalisé : l'Administration a accepté de réduire les distorsions les plus flagrantes. Nous continuerons d'intervenir pour que cette démarche soit poursuivie car les disparités de rythme d'avancement suivant les disciplines ont une incidence sur l'accès à la hors classe : Ainsi, à contingent égal de promouvables, en 2004 59 professeurs de Mathématiques sont passés à la HC (avec un âge moyen de 55,5 ans) contre 46 en Lettres modernes (avec un âge moyen de 58,1 ans).

MARDI 6 DÉCEMBRE

*Le choix
d'un syndicalisme d'action,
indépendant et unitaire*



*Le choix
d'un métier respecté
et revalorisé*



*Le choix
d'élus déterminés et efficaces*

*Le choix d'un service public
préservé et développé qui contribue
à une société plus juste*

SOMMAIRE

- Pages 2 et 3 Editorial
- Pages 4, 5, 7 Pour l'Education
débatte, Intervenir, Agir
- Page 6 Modalités de vote
- Pages 8, 9, 10, 11 Pour la défense
de chacun dans l'intérêt de tous,
nos candidats
- Pages 12, 13, 14, 15 Les élus
du Snes : pour l'équité
contre l'arbitraire

VOTER

